



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 08 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 2 décembre 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42

Nombre de présents participant au vote : 36

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de procurations : 5

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Madame Brigitte POPARD	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE

### **Membres absents :**

Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Madame Céline TONOT pouvoir à Monsieur Jean-Patrick MASSON
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE

---

**OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES**  
**Association des Vignerons de Bourgogne Dijon – Demande de subvention**

L'Association des Vignerons de Bourgogne Dijon créée en novembre 2020 regroupe tous les vignerons ayant planté ou envisageant de le faire sur les territoires classés AOC Bourgogne des 5 communes de la métropole : Dijon, Corcelles-les-Monts, Plombières-les-Dijon, Talant et Daix pour :

- Obtenir l'AOC Bourgogne Dijon ;
- Conduire une politique commune visant à :
  - promouvoir la qualité des vins produits ;
  - être l'organe d'échanges et de conduite des projets communs vignerons/Dijon Métropole ;
  - coordonner les messages et les actions pour le développement de la notoriété de l'appellation Bourgogne Dijon.

A ce jour, 18 viticulteurs sont membres de l'association représentant la quasi-totalité des vignes plantées en AOC Bourgogne sur la zone. Deux Commissions ont été créées : Technique/qualité et Appellation Bourgogne Dijon. Elle participe à des manifestations en collaboration avec l'Office de Tourisme (Motte Giron 04/21 – Foire Gastronomique 11/21 – Jeudi-Vin/Réservoir Darcy 12/21) et communique sur les médias bourguignons (Traces Écrites – Bien Public – Dijon Capitale).

Le programme 2022 consiste essentiellement dans le dépôt de la demande d'AOC à l'INAO au printemps et dans la poursuite de la communication sur le vin de Dijon :

- Dégustation collective à l'Hôtel de la Cloche en mars 2022 ;
- Évaluation Sensorielle Château de Marsannay en avril 2022 ;
- Participation avec la Cave de la Cité à l'inauguration de la CIGV en mai 2022 ;
- Poursuite des manifestations en collaboration avec les acteurs du Tourisme à Dijon ;
- Recherche et accompagnement des « Vignerons phares » afin d'augmenter la superficie plantée et la notoriété du Bourgogne Dijon.

A ce jour, les vignerons de l'Association annoncent avoir bénévolement consacré 118 jours aux diverses opérations décrites ci-avant, offert plus de 100 bouteilles pour les différentes dégustations et mis gracieusement à disposition salles, matériels et fournitures pour les réunions et le fonctionnement de l'association soit un équivalent budget d'environ 24 000 €.

En plus, pour le dossier de demande de l'appellation Bourgogne Dijon, l'association a fait appel à un stagiaire de l'Institut Agro Dijon pour 4 500 € et à un prestataire pour la mise en forme de l'évaluation et du rapport à déposer à l'INAO pour 3 850 €.

Le coût total estimé est ainsi de 32 350 €. Afin d'aider cette association, il est proposé une subvention de la collectivité de 8 000 €.

**Le Bureau,**  
**après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** à l'Association des Vignerons de Bourgogne Dijon une subvention de 8 000 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2022.

SCRUTIN      POUR : 41                              ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                             NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 5 PROCURATION(S)

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN